

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2022**

DELIBERATION N°33/2022

Objet : Demande de subvention 2023 Région chef de projet territorial

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quinze heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 8 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline				
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 08 décembre 2022 à Targon, conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 15 décembre 2022.

Le Quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci- dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 3

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de... à)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Cette demande de subvention est liée au contrat 2023-2025 signé avec la Région. Cette dernière propose de soutenir financièrement au maximum 2 Equivalents Temps Plein liés à des thématiques prioritaires pour le territoire et pour la Région.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2023 Chef de projet territorial (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chef de projet territorial 0,5 ETP	10 000,00	23 259,08	33 259,08

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Le Président,



Alain MONGET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20221215-33-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

